

# P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL EN 1994 : *une institution bien implantée dans les grands établissements*

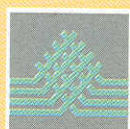
*Données provisoires (1)*

**La proportion d'établissements pourvus d'au moins un délégué du personnel passe à 38 % en 1994 contre 43 % en 1988. Le nombre de délégués diminue également. L'implantation des délégués du personnel est beaucoup plus forte dans les grands établissements que dans les petits. Malgré une assez forte baisse, la CGT est le syndicat qui regroupe le plus d'élus. Bien qu'en légère hausse, la part de délégués femmes reste en deçà des 30 % du total des élus.**

Près de 38 % des établissements de plus de 10 salariés ont déclaré avoir au moins un délégué du personnel en 1994 (tableau 1 et graphique 1). Ces établissements regroupent environ 66 % des salariés (tableau 2). Plus la taille de l'établissement augmente, meilleure est l'implantation des délégués du personnel. De 30 % des établissements ayant au moins un délégué dans la tranche de 11 à 49 salariés, on passe à 90 % et plus pour les établissements de plus de 500 salariés.

Ces résultats marquent, dans l'ensemble, un recul par rapport à ceux de 1988. Seule exception, les établissements de 50 à 99 salariés : la proportion d'établissements couverts par l'institution avait fortement baissé entre 1985 et 1988; elle augmente de plus de 3 points entre 1988 et 1994.

*(1) - Les données présentées ici sont susceptibles d'être légèrement modifiées. Un redressement statistique plus précis des non-réponses sera mis en oeuvre ultérieurement.*





**80 % des établissements de la chimie ont au moins un délégué du personnel, alors que moins de 30 % du secteur de la réparation et du commerce automobile est couvert**

La proportion d'établissements ayant au moins un délégué du personnel s'étage de 27 % pour le secteur de la réparation et du commerce automobile à près de 80 % pour l'industrie chimie de base. Cet effet est fortement lié à l'effet «taille». Ce sont en effet les branches d'activité dont les établissements sont de petite taille qui ont une part d'établissements couverts plus faible (les commerces, certains services marchands - garages - et le BTP).

Ce sont les branches de l'industrie, principalement le secteur de l'énergie, hors EDF-GDF (1), des organismes financiers et des assurances qui ont les taux de couverture les plus élevés (respectivement 68 %, 66 % et 60 %).

**Le nombre de délégués du personnel continue de diminuer, mais à un rythme ralenti et avec un fort renouvellement**

La baisse du nombre de délégués est moins importante entre 1988 et 1994 qu'elle ne l'était entre 1985 et 1988. Ils sont un peu plus de 265 000, titulaires et suppléants réunis, contre 285 000 en 1988 et 308 000 en 1985.

On constate néanmoins un fort renouvellement des délégués puisque près de 98 400 d'entre eux ont été élus pour la première fois en 1994, soit 37 % du total contre 30 % en 1988.

La proportion des femmes au sein de cette institution augmente légèrement : 28 % en 1994 pour 27 % en 1988 et 26 % en 1985. Ce sont dans les secteurs de l'industrie textile et du cuir, dans les commerces, les hôtels et les restaurants et les assurances que les déléguées femmes sont les plus nombreuses, soit les secteurs également les plus féminisés.

(1) - Voir encadré 1 concernant l'enquête.

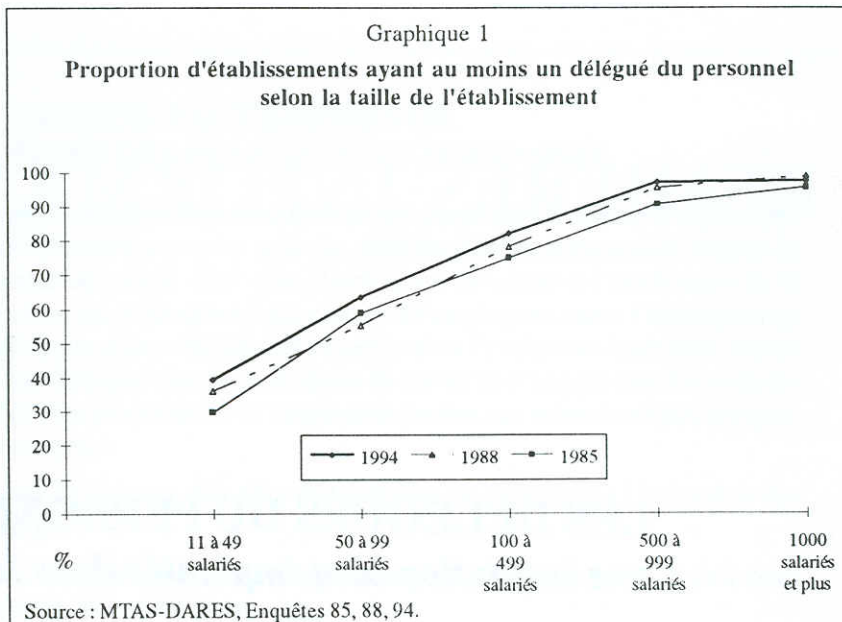


Tableau 1  
Proportion d'établissements ayant au moins un délégué du personnel

Taille des établissements	En pourcentage		
	1985	1988	1994
11 à 49 salariés .....	39,5	36,1	29,6
50 à 99 salariés .....	63,4	55,3	58,9
100 à 499 salariés .....	82,0	78,1	74,8
500 à 999 salariés .....	96,9	95,4	90,5
1000 salariés et plus .....	97,3	98,8	95,5
Ensemble .....	47,6	43,3	37,8

Source : MTAS-DARES, Enquête délégués du personnel 94.

Tableau 2  
Proportion de salariés couverts par un délégué du personnel au moins

Taille des établissements	En pourcentage		
	1985	1988	1994
11 à 49 salariés .....	45,3	44,5	33,8
50 à 99 salariés .....	63,6	55,3	59,6
100 à 499 salariés .....	85,7	84,4	79,1
500 à 999 salariés .....	97,1	95,9	90,8
1000 salariés et plus .....	98,1	98,7	96,7
Ensemble .....	73,9	69,7	65,8

Source : MTAS-DARES, Enquête délégués du personnel 94.

**UNE RÉPARTITION SYNDICALE COMPARABLE A CELLE DES ÉLUS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE**

Mesurée sur le champ des établissements de plus de 50 salariés, la répartition syndicale des délégués du personnel ressemble à celle des élus aux comités d'entreprise.

Répartition selon l'appartenance syndicale

Syndicats	En pourcentage	
	Délégués du personnel en 1994	Élus aux CE (cumul 1992-1993)
CGT .....	23,6	22,2
CFDT .....	20,7	20,5
CFTC .....	5,1	4,5
CGT-FO .....	11,2	11,9
CGC .....	5,8	6,2
Autres syndicats ..	5,7	6,5
Non syndiqués ....	26,2	28,2

Source : MTAS-DARES.



## La CGT reste le syndicat où sont affiliés le plus de délégués du personnel

Même si le nombre de délégués qui y sont affiliés diminue notablement (de plus de 4,5 points), la CGT reste le syndicat le plus représenté (tableau 3). La CFDT et les syndicats non affiliés aux grandes confédérations restent stables. La CFTC enregistre une assez forte hausse (plus d'un point entre 1988 et 1994). La CGT-FO perd près de 2 points et la CGC recule d'un peu plus d'un point. La proportion d'élus non-syndiqués augmente de plus de 4,5 points contrairement au recul observé entre 1985 et 1988.

La proportion des délégués du personnel élus sur des listes syndicales augmente avec la taille des éta-

Tableau 3  
Répartition selon l'appartenance syndicale des délégués du personnel

En pourcentage

Syndicats	1985	1988	1994	Écart 1985/ 1994 (en points)	Écart 1988/ 1994 (en points)
CGT .....	24,8	22,7	18,1	-6,7	-4,6
CFDT .....	15,5	16,4	16,2	0,7	-0,2
CFTC .....	2,5	2,8	4,0	1,5	1,2
CGT-FO .....	10,1	10,9	9,1	-1,0	-1,8
CGC .....	5,1	5,4	4,1	-1,0	-1,3
Autres syndicats .....	3,4	4,5	4,6	1,2	0,1
Non syndiqués .....	38,6	36,4	41,0	2,4	4,6
Non déclarés .....	-	1,0	2,9	2,9	1,9

Source : MTAS-DARES, Enquête délégués du personnel 85, 88, 94.

blissements. Ainsi les non-syndiqués qui représentent 70 % des élus dans les établissements de moins de 50 salariés sont moins de 4 % dans les très grands établissements.

Contrairement à 1988, et même si la CGT reste globalement le pre-

mier syndicat, elle est devancée par la CFDT dans certaines tranches de taille, et notamment dans les très grands établissements (tableau 4).

Sylvie HAMON-CHOLET  
(DARES).

Tableau 4  
Répartition selon l'appartenance syndicale  
des délégués du personnel et la taille de l'établissement

En pourcentage

Taille des établissements	CGT	CFDT	CFTC	CGT-FO	CGC	Autres syndicats	Non syndiqués	Non déclarés
11 à 25 salariés .....	6,1	8,7	1,4	4,9	0,8	2,5	70,5	5,1
26 à 49 salariés .....	8,5	6,4	2,1	5,5	0,9	2,3	69,0	5,3
50 à 74 salariés .....	14,3	13,4	3,1	6,0	1,9	5,2	52,2	3,8
75 à 99 salariés .....	15,3	16,7	6,1	7,6	3,1	5,0	41,4	4,8
100 à 124 salariés .....	19,8	12,3	3,8	10,0	4,1	5,6	41,9	2,5
125 à 174 salariés .....	24,3	18,8	7,1	9,0	4,6	4,0	31,5	0,8
175 à 249 salariés .....	25,6	26,3	5,5	11,0	6,1	4,8	19,4	1,2
250 à 499 salariés .....	30,6	22,5	4,6	15,3	6,8	4,4	14,8	0,9
500 à 749 salariés .....	30,7	22,6	5,3	15,1	9,6	6,9	9,7	0,0
750 à 999 salariés .....	31,7	24,0	8,8	14,6	10,0	4,6	6,4	0,0
1 000 et plus salariés .....	23,4	30,5	4,6	14,2	11,1	12,7	3,5	0,0
Total .....	18,1	16,2	4,0	9,1	4,1	4,6	41,0	2,9

Source : MTAS-DARES, Enquête délégués du personnel 94.